



Succession pas faite depuis 10 ans et dettes

Par **Tipopo**, le **13/07/2009** à **17:52**

Bonjour, Mon père est décédé en Avril 1999. La succession n'a pas été faite, je n'ai rien accepté ni refusé car j'étais mineure et personne ne m'a informé de ce qu'il fallait que je fasse, mes parents étant divorcés, personne n'a accepté cette succession. Aujourd'hui on me réclame une somme d'environ 3500€ suite à un séjour à l'hôpital par mon père qui n'a pas été réglé. Comment puis je faire pour que cette somme ne me soit pas ponctionnée étant donné que je n'ai pas accepté cette succession? De plus, il me semble qu'au bout de 10 ans, je suis considérée comme renonçante à cette succession donc pas redevable des dettes. Me trompes-je? Merci de vos conseils!